

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

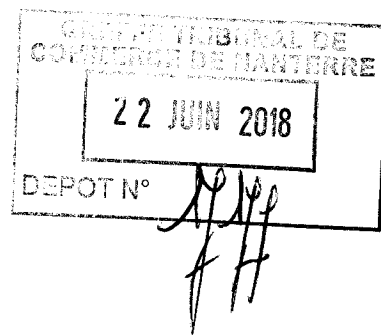
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00530

Numéro SIREN : 809 105 638

Nom ou dénomination : 2S2P 92 Service à la personne

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt 17177



2S2P 92 SERVICE A LA PERSONNE

Numéro SIRET : **80910563800013**

7 AVENUE DE L'EUROPE
92310 SEVRES

Etats financiers au 31/12/2017

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes Légales	5
Bilan détaillé	14
ACTIF	14
<i>Actif immobilisé</i>	<i>14</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>14</i>
PASSIF	15
<i>Capitaux Propres</i>	<i>15</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>15</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>15</i>
Compte de résultat détaillé	16
Liste des immobilisations	18
Liasse IS RS	19

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	10 000		10 000	10 000
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	25 000	25 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	629	43	586	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	25 629	25 043	586	
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	29 386		29 386	10 465
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 050		8 050	5 054
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 741		3 741	4 260
. Autres	1 658		1 658	8 157
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 703		19 703	14 205
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	62 537		62 537	42 140
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	98 166	25 043	73 123	52 140

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-44 219	-56 800
Résultat de l'exercice	6 887	12 581
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-17 332	-24 219
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	145	104
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 418	28 362
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	14 284	3 693
. Organismes sociaux	18 537	10 883
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 609	3 327
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 678	1 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 784	28 710
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	90 455	76 359
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	73 123	52 140

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
	France	Exportations	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue biens			
Production vendue services	223 120		223 120
Chiffres d'affaires Nets	223 120		223 120
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			7 515
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 571
Autres produits			1 184
Total des produits d'exploitation			235 391
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			337
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes			65 138
Impôts, taxes et versements assimilés			2 057
Salaires et traitements			135 802
Charges sociales			20 778
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 614
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			548
Total des charges d'exploitation			228 273
RESULTAT EXPLOITATION			7 118
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			119
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières			119
RESULTAT FINANCIER			-119
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			7 118

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	231	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	231	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-231	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	235 391	132 486
Total des charges	228 504	119 906
RESULTAT NET	6 887	12 581
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexes Légales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 73 122,96 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 6 886,76 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »

Le CICE est utilisé pour consolider les fonds propres de l'entreprise et améliorer son fonds de roulement.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	25 000			25 000	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels		629		629	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	25 000	629		25 629	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	6 558	3 571		10 129
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels		43		43
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	6 558	3 614		10 172

4 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations	18 442		3 571	14 871
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL	18 442		3 571	14 871

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 658
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 658

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 627
Dettes fiscales et sociales	24 394
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	33 166

Informations complémentaires

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 73 123 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 6 887 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les exercices précédents avaient une durée de 12 mois recouvrant la période du 16/01/2015 au 31/12/2016.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été retenu en tenant compte de l'évolution favorable du chiffre d'affaires sur les quatre premiers mois de l'exercice 2018.

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et sûretés consenties.

Néant.

**F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS**

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P 92 SERVICE À LA PERSONNE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 €

Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2017



1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants



F.-M. RICHARD & ASSOCIÉS

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

2S2P 92 SERVICE À LA PERSONNE

7, avenue de l'Europe
92310 SÈVRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2S2P 92 Service à la Personne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000€ - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants



2S2P 92 SERVICE A LA PERSONNE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe des règles et méthodes comptables, figurant en information complémentaire des comptes, qui rappelle le contexte économique de la société dans lequel les comptes ont été arrêtés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'application du principe de continuité d'exploitation est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2S2P 92 SERVICE A LA PERSONNE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

2S2P 92 SERVICE A LA PERSONNE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 mai 2018

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Stéphane PRACHE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	10 000		10 000	10 000
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	25 000	25 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	629	43	586	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	25 629	25 043	586	
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	29 386		29 386	10 465
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 050		8 050	5 054
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 741		3 741	4 260
. Autres	1 658		1 658	8 157
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 703		19 703	14 205
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	62 537		62 537	42 140
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	98 166	25 043	73 123	52 140

Bilan (suite)

PASSIF		Présenté en Euros	
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	20 000	20 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-44 219	-56 800	
Résultat de l'exercice	6 887	12 581	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-17 332	-24 219	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	145	104	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 418	28 362	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	14 284	3 693	
. Organismes sociaux	18 537	10 883	
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 609	3 327	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 678	1 280	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	30 784	28 710	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	90 455	76 359	
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	73 123	52 140	

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	223 120		223 120	127 006
Chiffres d'affaires Nets	223 120		223 120	127 006
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			7 515	1 861
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 571	3 571
Autres produits			1 184	48
Total des produits d'exploitation			235 391	132 486
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			337	334
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			65 138	39 800
Impôts, taxes et versements assimilés			2 057	1 348
Salaires et traitements			135 802	66 055
Charges sociales			20 778	8 438
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 614	3 571
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			548	241
Total des charges d'exploitation			228 273	119 787
RESULTAT EXPLOITATION			7 118	12 699
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				119
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières				119
RESULTAT FINANCIER				-119
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			7 118	12 581

Compte de résultat (suite)

		Présenté en Euros	
		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		231	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles		231	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-231	
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
Total des Produits		235 391	132 486
Total des charges		228 504	119 906
RESULTAT NET		6 887	12 581
Dont Crédit-bail mobilier			
Dont Crédit-bail immobilier			

Annexes Légales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 73 122,96 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 6 886,76 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »

Le CICE est utilisé pour consolider les fonds propres de l'entreprise et améliorer son fonds de roulement.

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des Immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des Immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	25 000			25 000	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels		629		629	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	25 000	629		25 629	

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	6 558	3 571		10 129
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels		43		43
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	6 558	3 614		10 172

4 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations	18 442		3 571	14 871
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL	18 442		3 571	14 871

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 658
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 658

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	145
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 627
Dettes fiscales et sociales	24 394
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	33 166

Informations complémentaires

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 73 123 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 6 887 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les exercices précédents avaient une durée de 12 mois recouvrant la période du 16/01/2015 au 31/12/2016.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été retenu en tenant compte de l'évolution favorable du chiffre d'affaires sur les quatre premiers mois de l'exercice 2018.

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et sûretés consenties.

Néant.

Rapport de gestion de la société 2S2P SAP

Le présent rapport est communiqué à l'actionnaire unique de la société 2S2P SAP pour qu'il soit examiné.

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui sont soumis à votre examen. L'exercice a débuté le 1er janvier 2017.

Les actes accomplis avant cette période ont été repris par la société.

I – Activité de 2S2P SAP

1.1 Activité au cours de l'exercice écoulé

Ce troisième exercice est en réalité celui de notre année 2, après avoir subi des turbulences très importantes qui pouvaient mettre la société en danger à la création de celle-ci en 2015.

Le chiffre d'affaire s'est développé conformément à notre business plan.

La société a très peu d'immobilisations.

Le chiffre d'affaires de 2S2P SAP est de 223120€ (+75% par rapport à n-1) il se répartit entre les principales activités suivantes :

62,7% pour les prestations de ménage et repassage,

16,3% pour le jardinage,

18 % pour le soutien scolaire, sorties d'école, garde d'enfants.

A fin 2017, nous salarions 20 intervenants en CDI à temps partiel, équivalant à 9,15 TP.

80 clients dont 69 réguliers et 8 ponctuels pour 9262 heures facturées à fin décembre 2017.

Au prorata du CA, 2S2P SAP supporte 65138 € de charges externes (location, communication, voyages déplacements, téléphone).

L'activité sous notre nouveau nom commercial, les Z à Dom se développe :

Distribution de flyers, vitrophanie sur nos fenêtres.

Notre plan de communication est reconduit :

Publicité dans la presse locale, distribution de nos flyers chez les commerçants et les particuliers, mise à jour de notre site, animation de notre page facebook, participation à l'association des commerçants de Sèvres et présence dans les pages jaunes sur plusieurs communes.

1.2 Perspectives

Nous assistons toujours à des besoins manifestes sur Sèvres et les communes environnantes.

Le CA de la filiale SAP provient des clients réguliers qui augmentent sans discontinuer.

L'activité ménage/repassage représente plus de la moitié de notre CA, cette activité reste prépondérante et récurrente.

Cette année, vient en seconde position, l'activité sorties d'école/garde d'enfants avec 18% du CA.

Le jardinage arrive en troisième position avec un intervenant à mi-temps sur une grosse co propriété qui exécute aussi du petit jardinage ponctuel dont le CA et la marge sont plus intéressants.

Ces principales prestations se développent au fur et à mesure.



Nous sommes payées par l'ensemble des clients aux échéances convenues (quasiment pas d'impayés à ce jour avec un tiers de nos clients qui nous règlent par prélèvement). Tous nos intervenants et tous nos créanciers sont payés.

La qualité des intervenants est reconnue (compétence, formation et motivation) avec une réelle envie de travailler.

Nous sommes à fin avril dans le trend des objectifs fixés pour 2018 à un CA entre 365000 et 390000€.

II – Présentation des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2017 de 2S2P SAP

Résultat d'exploitation :

Le résultat est positif à hauteur de 7118 €

Chiffre d'affaires :

Il est de 223120 euros. La décomposition du CA a été présentée au 1. 1 Activité

Charges d'exploitation :

Les 228273 euros, représentent les dépenses incluant les dépenses courantes de l'activité (loyer, communication, déplacements, téléphone) les salaires des intervenants et des associées opérationnelles.

Les frais et charges de personnel s'élèvent à 156580€ soit plus de la moitié du CA, mais ce ratio est lié à l'activité de 2S2P qui est une activité de services à la personne.

L'augmentation du Chiffre d'affaire réalisé sur 2017 permet un début de rémunération des deux associées opérationnelles avec même un résultat positif de 7118€.

Résultat financier

Le résultat financier, est de 0 €

Résultat courant avant impôts est de 6887€.

III- Informations sur les délais de paiement

En application des textes, il s'agit de « la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ». Les fournisseurs sont pris globalement, et la notion de décomposition se référerait à la date d'échéance.

Exercice	Solde Fournisseurs à 30 j	Dettes à 60 j	Solde Fournisseurs à 90 j	Dettes à 120 j
31/12/2016	1676,39	néant	288,80	1375,32
31/12/2017	4388,03	1142,38	409,18	2851,38

Egalement, conformément à l'article L441-6-1 du code de commerce, vous trouverez, ci-dessous, le tableau des créances clients.

Exercice	Encours clients à 30 j	Encours clients à 60j	Encours clients à 90j	Encours clients à + de 90 jours
31/12/2017	29245,01	néant	néant	néant

IV – Recherche et développement

La société n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement

V – Conventions

Avec la société mère 2S2P

Un compte courant non rémunéré (1713€) existe au sein de la société mère afin de lui permettre d'acquitter les charges qui sont ensuite refacturées à hauteur de 95% à la société.

Avec 2S2P PRO

Il n'existe aucun lien capitalistique entre la société et 2S2P PRO. Nous avons été conduits à la création d'un « compte courant » dont le solde est créditeur de 28931 € .

VI – Rapports du Commissaire aux comptes

Le rapport général du Commissaire aux comptes dont vous allez prendre connaissance est tenu à votre disposition. Lecture vous en sera donnée lors de l'assemblée générale.

VII Conclusion

L'année 2017 marque un développement. L'exercice 2018 doit le conforter.

Les perspectives sont là : la population du secteur géographique est une population en demande, nos intervenants n'ont pas un domicile très éloigné du secteur et manifestement sont satisfaits de travailler au sein de la société. Nous commençons à devenir un acteur local connu et reconnu.

Pour 2S2P présidente de la société 2S2P SAP

Valérie de Dreuille, présidente représentante légale de 2S2P

V. de Dreuille

Vad

2S2P SERVICE A LA PERSONNE
SAS au capital social de 20000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 105 638

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 12 juin 2018 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2017

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P Service à la Personne, ci-après désignée « la Société »,
Etant précisé que la société de commissaire aux comptes FM RICHARD et ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises.

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 6 juin 2018. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais requis et celui-ci a établi son rapport en date du 17 mai 2018.

La société de commissaire aux comptes FM RICHARD ET ASSOCIES régulièrement convoquée est excusée. Son rapport a été communiqué à la société le 17 mai 2018.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat de 6887€.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.



2° décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3° décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 6887€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, constituant le 3^{ème} exercice de la société en report à nouveau.

4° décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5° décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6° décision

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7° décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Valérie de Dreuille